



LA CÉGÈTE

N°57 du 10 Février 2018

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr

Tel: 04.13.55.11.66



Création d'un Comité de mobilisation des personnels d'Aix-Marseille

La CGT Ferc Sup de l'Université d'Aix-Marseille soutient pleinement la création de ce comité de mobilisation, et reproduit ici le message envoyé sur les listes syndicales.

Cher.e.s collègues,

Nous annonçons la création d'un comité de mobilisation des personnels, pour échanger et agir sur les questions universitaires.

Nous voulons ainsi créer un lieu d'échange ouvert, formateur et créatif ; permettant de faire reculer l'impuissance, de retrouver une capacité d'action face aux transformations de l'université.

Ce comité a donc vocation à faciliter :

- la tenue de **discussions documentées** sur l'état de l'université et sur nos conditions de travail
- une réflexion sur une manière de **faire face positivement** à ses mutations
- une mise d'en place d'**actions concertées** en réponse aux réformes en cours et à venir

Ce comité est ouvert à tous les personnels des établissements d'enseignement supérieur d'Aix-Marseille : BIATSS, IATOS, ITRF, doctorant.e, ATER, chercheur.se, enseignant.e., syndiqué.e ou non, permanent.e. ou précaire.

Il se réunira sur Saint-Charles (salle 17) et sur Schuman (salle B101) tous les mardis de 12h à 14h pour des discussions ouvertes à toutes et tous.

Et des réunions du même type seront organisées sur les autres sites à mesure que le comité s'élargira.

En attendant, nous invitons chacun.e, à prendre part à cette initiative en s'inscrivant sur la liste de diffusion du Comité de Mobilisation.

Il suffit pour cela d'envoyer un mail à :

personnels-aix-marseille-request@framalistes.org

Mais vous pouvez aussi accéder librement à une documentation riche et régulièrement mise à jour par le comité sur [AMUBOX](#).

Le Comité de Mobilisation des Personnels d'Aix-Marseille

Intervention de la FERC CGT à la Coordination nationale de l'Éducation 27 janvier 2018

Petit rappel historique

Actuellement, les conditions de travail des personnels sont mauvaises dans les établissements d'Enseignement supérieur. Cet état de fait est la conséquence directe de la politique qui a été menée depuis 10 ans, qui est remarquablement cohérente. La loi LRU-Pécresse en 2007 avait mis en place l'autonomie des universités et leur mise en concurrence. A suivi en 2013 la loi LRU-Fioraso, qui a imposé partout la régionalisation et le regroupement des établissements (fusions et ComUE). L'étape actuelle, si elle devait aboutir, introduirait la sélection à l'entrée à l'université après son introduction en M1 et serait logiquement suivie par une libéralisation des frais d'inscription et donc leur hausse importante pour les établissements les mieux cotés. À la FERC CGT, nous nous sommes opposés à chacune de ces attaques contre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Conditions de travail : état des lieux

Les deux lois LRU ont éclaté considérablement le paysage de l'ESR, ce qui fait que les réalités sont très variées d'un établissement à l'autre. Il est donc dur de faire un état des lieux global. Toutefois, ces restructurations en profondeur ont partout eu les mêmes résultats, même si c'est avec une temporalité et des degrés de gravité différents, grâce notamment à la résistance des personnels :

- manque chronique de moyens, de postes et surcharge de travail,
- précarité endémique estimée à 35 % officiellement par le ministère, sans compter les quelques 130.000 vacataires d'enseignement (chiffre du ministère),
- fusions d'établissements ou de services avec pour conséquences : obligation de recandidater sur son propre poste, mobilités forcées, attaques sur le temps de travail (sur les horaires et les congés), ...
- dégradation notable des conditions de travail avec son lot de stress, d'arrêts de travail, de burn out...

Le tableau est noir, mais malheureusement il n'est que trop vrai.

Conditions de travail : conséquences du projet de sélection

Si le plan « étudiants » devait être mis en place, et nous combattons fermement pour qu'il soit retiré, on aurait 700.000 à 800.000 bacheliers qui formuleraient jusqu'à 10 vœux non classés sur « parcoursup ». Les établissements devraient répondre à chacun de ces quelques 7 à 8 millions de vœux ! Une quantité de travail supplémentaire considérable serait nécessaire.

Un exemple : en STAPS à Lille en 2016, ils ont reçu 7.000 demandes pour entrer en Licence, pour 550 places disponibles. Avec « Parcoursup » et les vœux non classés, il faudrait donc répondre individuellement à ces 7.000 demandes, avec au moins 5 ou 6 clics à chaque fois ! Actuellement, ils sont 3 pour s'occuper du secrétariat pédagogique : 2 en Licence et 1 en Master... C'est absolument intenable. On commence à voir poindre des solutions techniques locales et inégalitaires : export/import de fichiers pour un traitement de masse des données loin d'une réponse individuelle comme le prétend le ministère. Voilà pour une filière « en tension » pour reprendre les termes du ministère.

Mais pour toutes les filières qui ne sont pas « en tension », le projet nécessiterait de toutes façons de répondre à des milliers de demandes individuellement, pour au final remplir

les licences comme avant. Les équipes enseignantes de Licence dans chaque filière devraient étudier des centaines, des milliers de dossiers, les secrétariats pédagogiques devraient les gérer, pour au final avoir a priori les mêmes étudiants qu'avant. Un gigantesque travail pour rien ou presque. On n'a déjà pas assez de bras pour faire le travail normal (enseigner et chercher), mais on ajouterait une masse de travail considérable complètement inutile, du point de vue technique, sans parler du fait que la sélection est injuste en elle-même.

Et le calendrier serait délirant, car il faudrait gérer cette surcharge de travail en mai - juin : c'est problématique pour les personnels des universités (enseignants et secrétariat) qui sont en pleine période d'examens !

Ce serait donc une véritable catastrophe qui s'annoncerait. A force de vouloir complexifier les procédures d'accès pour les bacheliers, de rendre impossible le travail des agents (avec surcharge et perte de sens du travail) cela pose la question suivante : n'y a-t-il pas une volonté délibérée d'empêcher le fonctionnement du service public comme cela a pu être fait dans d'autres secteurs ?

Sur le fond : non à la sélection ! Maintien des diplômes nationaux ! Maintien du baccalauréat !

Nous partageons l'analyse qui a été faite : ce projet vise à introduire la sélection à l'entrée à l'université. Appliqué, il constituerait un véritable basculement de société. Pour notre part, à la FERC CGT, nous refusons la sélection. On n'accepte pas que des bacheliers soient interdits d'accès à l'enseignement supérieur notamment les bacheliers pro et techno.

Ce qui est en jeu avec le projet de réforme du baccalauréat qui s'annonce et qui s'articule avec le projet de loi « orientation et

réussite des étudiants », c'est une attaque directe contre les diplômes nationaux, bac en tête. Nous y sommes très sensibles à la CGT (c'est l'aspect interprofessionnel qui joue), parce qu'ils sanctionnent des niveaux de qualification qui servent ensuite de base pour les minima dans les grilles, dans les statuts et les conventions collectives, que le patronat cherche à remettre en cause en permanence. Dans chaque convention collective, un titulaire de licence a (ou devrait avoir !) un salaire minimum et une progression minimale supérieurs à un titulaire du bac.

À la FERC CGT, nous sommes donc pour la défense des diplômes nationaux et en particulier du baccalauréat qui est visé.

Mobilisons-nous !

La FERC CGT s'est investie dans l'interfédérale qui se réunit depuis septembre avec CGT, FSU, FO, SUD (organisations syndicales), UNEF, SUD Étudiants, UNL, SGL, UNL-SD (organisations étudiantes et lycéennes) et des associations. La plateforme revendique en particulier :

- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications
- L'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac et du plan « étudiants » qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur.



Comité interministériel de la transformation publique : des mesures contre les agents, le statut, le service public

Le 1er février s'est tenu le premier Comité Interministériel de la Transformation Publique présidé par Edouard Philippe.

Ce que l'on sait des principales pistes gouvernementales mises en avant confirme malheureusement les craintes que l'on pouvait avoir.

En plaidant pour une accentuation du « salaire au mérite », en fonction d'objectifs collectifs et individuels à atteindre, le chef du gouvernement indique clairement que les performances quantifiables et la rentabilité – bref des éléments inspirés des lois libérales du marché et antinomiques des missions publiques et de l'intérêt général – doivent occuper une place prépondérante dans le système de rémunération des agents de la Fonction publique.

En appelant à un élargissement significatif du recours à l'emploi non titulaire, alors même que 20% des salariés de la Fonction publique, soit environ 1 million de personnes, sont déjà des contractuels, Edouard Philippe veut démanteler le statut général des fonctionnaires et accroître de façon indigne la précarité.

Après le nouveau gel de la valeur du point, la mise en place du jour de carence, les perspectives annoncées de 120 000 suppressions d'emplois supplémentaires, la privatisation ou l'abandon pure et simple des missions publiques, cette nouvelle attaque frontale est insupportable et inacceptable.

Alors que les légitimes mobilisations des agents de la Fonction publique – tous ensemble le 10 octobre 2017, en janvier dans l'administration pénitentiaire et dans les EHPAD, aujourd'hui dans l'Enseignement supérieur et chez les conseillers d'insertion et de probation, le 6 février dans le second degré, etc... - ne reçoivent aucune réponse satisfaisante, le gouvernement multiplie au contraire des attaques d'un niveau inédit.

Par ailleurs, la méthode choisie en dit long sur la véritable conception du dialogue social du Président de la République, du Premier ministre et des membres du gouvernement : circulez, il n'y a rien à voir !

En précisant « la fluidité » et la « déconcentration » du dialogue social à l'instar de ce que les ordonnances imposent pour le secteur privé, le Premier ministre démontre bien que, à rebours de ses déclarations lénifiantes, les droits et les moyens des représentants des personnels sont avant tout pour lui des obstacles qu'il convient de fragiliser pour mieux les contourner.

Pour la CGT, plus que jamais, cela confirme la légitimité des luttes des personnels, la nécessité de leur convergence et de leur renforcement.

Communiqué de la CGT Fonction publique

Autre source sur le sujet :

<https://www.humanite.fr/un-big-bang-annonce-dans-la-fonction-publique-649812>

Le gouvernement doit débloquent les moyens pour permettre à l'AVFT de rouvrir son accueil

L'Association de lutte contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) a annoncé ce jeudi 1er février qu'elle était contrainte de fermer son accueil téléphonique faute de moyens humains et financiers pour accueillir les femmes victimes. L'AVFT est la seule association de lutte contre les violences au travail, elle est un point d'appui indispensable pour les syndicats et la CGT en particulier. Elle accompagne les équipes sur les cas les plus difficiles (en fait à peu près tous), et forme chaque année près d'une centaine de militantes CGT sur la question des violences sexistes et sexuelles. Pourtant, elle ne dispose en tout et pour tout que de 5 salariées à temps plein. La fermeture du standard de l'AVFT est un coup dur pour les femmes et les militantes syndicalistes.

20% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail, 10 viols ou tentatives de viols ont lieu chaque jour au travail. Alors que la société commence enfin à entendre la parole des femmes, c'est un comble que l'AVFT ne puisse plus accueillir cette parole en



Le coin culture

Bande dessinée

La prof et l'arabe

Dominique Laroche (Scénario) / Pierre Maurel (Dessin)

Date de parution : 31 mai 2017

ISBN : 978-2-2031-009-6

Bande dessinée de 160 pages

Portrait du peuple de gauche dans la seconde moitié du XXe siècle. « Je me suis battu pour le socialisme, même si mon camp a été vaincu. J'étais pour l'indépendance de l'Algérie, mais pas comme cela s'est passé. Je voulais vivre en France, mais pas comme un étranger. J'ai vécu ma vie comme je l'entendais. 2 vies et 50 ans de luttes sociales en France. D'après une histoire vraie.



LA PROF ET L'ARABE
Pierre Maurel Dominique Laroche
casterman




En bref...

Calendrier des payes 2018

Mois de la paye	Paye
Janvier	29
Février	26
Mars	28
Avril	26
Mai	29
Juin	27
Juillet	27
Août	29
Septembre	26
Octobre	29
Novembre	28
Décembre	20



L'Echo des instances

Le mardi 6 février s'est tenue la CPE des personnels ITRF. Celle-ci a travaillé sur les avancements, les titularisations, changement de BAP, mobilité, actes individuels...

Pour avoir des informations sur votre dossier, nous vous invitons à contacter vos élu-e-s CGT :

Cat C :

- André MADONNA
- Jean-Paul MARIOTTI
- Hélène DUGOURD
- Sabrina PARAT

Cat B :

- Ghislaine CAILLOL
- Agnès BOYER

Cat A :

- Nathalie POLVANI
- Kacem ELHADI

raison du manque de moyens matériels. Ce faisant, on renvoie les femmes au silence, laissant seules toutes celles qui appellent avec leur souffrance, et l'on donne aux harceleurs et agresseurs un permis de faire.

Comment le gouvernement peut-il prétendre « faire de l'égalité F/H une grande cause nationale » en laissant la seule association de lutte contre les violences au travail fermer son standard faute de moyen ?

La situation de l'AVFT illustre parfaitement la politique du gouvernement en direction des femmes : des annonces sans aucun moyen humain et financier pour les concrétiser, un angle mort sur le travail, pour surtout n'imposer aucune « contrainte » au patronat.

La CGT exige le déblocage immédiat des moyens financiers nécessaires pour permettre à l'AVFT de poursuivre ses missions et de répondre à toutes les sollicitations.

Montreuil, le 2 février 2018

La CGT ne diffusera pas les listes des agents classés car celles-ci doivent être validées par les instances régionales (CAPA) pour les CAT C et nationales (CAPN) pour les catégories B et A. Il peut y avoir des différences entre les listes communiquées et les listes définitives. Nous ne souhaitons pas donner de faux espoirs aux agents qui à terme ne seraient pas retenus.

Par ailleurs sur les listes diffusées hier par le SNPTES nous avons constaté des erreurs pour les Catégorie C par rapport à ce qui a été validé en CPE.

Nous restons à votre écoute.

<http://syndicat-cgt.univ-amu.fr/>